

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **68 (1942)**

Heft 4

PDF erstellt am: **25.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# BULLETIN TECHNIQUE

## DE LA SUISSE ROMANDE

### ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 13.50 francs

Etranger : 16 francs

### Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 11 francs

Etranger : 13.50 francs

### Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements  
s'adresser à la librairie

F. Rouge & C<sup>ie</sup>, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : M. IMER, à Genève ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; A. ROSSIER, ingénieur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; EPITAUX, architecte ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. ODIER, architecte ; CH. WEIBEL, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYE, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur ; *Valais* : M. J. DUBUIS, ingénieur ; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

### Publicité :

#### TARIF DES ANNONCES

Le millimètre  
(larg. 47 mm.) 20 cts.

Tarif spécial pour fractions  
de pages.

Rabais pour annonces  
répétées.



ANNONCES-SUISSES S.A.

5, Rue Centrale,  
LAUSANNE  
& Succursales.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte ; M. IMER.

SOMMAIRE : *Urbanisme genevois : Concours d'idées pour l'aménagement de la rue Calvin. — Société suisse des ingénieurs et des architectes : Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 18 octobre 1941 (suite) ; Extrait du procès-verbal de la 6<sup>me</sup> séance du Comité central du 12 décembre 1941. — Section genevoise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes : Communiqué ; Rapport du président sur l'exercice 1941. — CARNET DES CONCOURS. — Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne : Conférences de M. le professeur Auguste Piccard. — SERVICE DE PLACEMENT.*

## URBANISME GENEVOIS

### Concours d'idées pour l'aménagement de la rue Calvin.

#### Extrait du rapport du jury.

Le jury chargé d'examiner les projets déposés ensuite du concours d'idées, ouvert par le Département des Travaux publics et la Ville de Genève, pour l'aménagement de la rue Calvin en vue de la construction éventuelle d'immeubles sur les terrains appartenant à la Ville, était composé de M. le conseiller administratif *Emile Unger* ; de MM. *A. Bodmer*, chef du service d'urbanisme ; *F. Gampert*, architecte ; *A. Guyonnet*, architecte ; *E. Odier*, architecte ; *L. Blondel*, archéologue cantonal ; *A. Leclerc*, architecte.

Il s'est réuni le lundi 27 octobre 1941 dans une salle de la Maison des Congrès, sous la présidence de M. le conseiller administratif *E. Unger*. *M. A. Vienne*, du Département des Travaux publics, assumait les fonctions de secrétaire.

Avant de procéder à l'examen des 24 projets présentés, le jury décide de se rendre sur place afin de voir l'état actuel des lieux. Au cours de cette visite, le jury relève notamment l'intérêt qu'il y aurait à dégager la tour de l'immeuble 15, Grand-Rue, actuellement dissimulée par les bâtiments avoisinants.

Rentrant en séance, après avoir écarté 4 projets contraires au programme, le jury procède à un examen d'ensemble. Après quoi, il passe à un premier tour d'élimination au cours duquel 2 projets sont écartés.

Après le deuxième tour, 12 projets restent en présence. Le jury décide alors de passer à un troisième tour d'élimination au cours duquel les 4 projets écartés firent l'objet d'une critique sommaire. Restaient en présence 8 projets qui, lors de la reprise des travaux du jury, le mardi 28 octobre au matin, furent soumis à une analyse complète.

Après cet examen critique, le jury décide de passer à un quatrième tour d'élimination où, compte tenu des observations présentées, sont écartés 3 nouveaux projets. Restaient en présence les projets portant les numéros 1, 5, 8, 15 et 22.

Le jury, après avoir revu les 5 projets restants et après avoir examiné à nouveau les critiques auxquelles ils ont donné lieu, constate qu'aucun de ces projets ne présente simultanément les qualités de plan et d'architecture dont la réunion aurait seule permis de le recommander pour l'exécution. Il estime, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu d'attribuer de premier prix. Ceci étant posé, il procède au classement des projets restant en présence.

A la majorité, le classement s'établit comme suit : 1<sup>er</sup> rang, n° 15, « Jadis I » ; 2<sup>e</sup> rang, n° 22, « La Maison bourgeoise » ; 3<sup>e</sup> rang, n° 1, « Rénovation » ; 4<sup>e</sup> rang, n° 5, « Intra Muros » ; 5<sup>e</sup> rang, n° 8, « La rampe ».

Ceci fait, le jury attribue les primes suivantes en application de l'art. 8 du programme : 1<sup>er</sup> rang, 2600 fr. ; 2<sup>e</sup> rang, 2400 fr. ; 3<sup>e</sup> rang, 2000 fr. ; 4<sup>e</sup> rang, 1800 fr. ; 5<sup>e</sup> rang, 1200 fr.

Après avoir ainsi réparti la somme de 10 000 fr. mise à sa disposition, et signé le procès-verbal des décisions y relatives, le jury procède à l'ouverture des enveloppes contenant les noms des concurrents primés.

La liste des concurrents retenus par le jury pour l'attribution de prix s'établit comme suit :

1<sup>er</sup> rang : projet « Jadis I », M. *Eugène Henssler*, architecte, Genève.

2<sup>e</sup> rang : projet « La maison bourgeoise », M. *Jean Champod*, architecte, à Genève.

3<sup>e</sup> rang : projet « Rénovation », MM. *Ch. et Roger Breitenbücher*, architectes, à Genève.

4<sup>e</sup> rang : projet « Intra Muros », MM. *Ernest Martin et Jean Erb*, architectes, à Genève.

5<sup>e</sup> rang : projet « La rampe », MM. *René Schwertz et Louis Vincent*, architectes, à Genève.

(Suite page 39.)